

N° 4/2.14

[PREAVIS N° 52/12.13](#)

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 240'000.00 TTC POUR LA REFECTION DES TOILETTES ET DES DOUCHES DE LA PISCINE COMMUNALE DU PARC DES SPORTS

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier cet objet était composée de Mmes Anne-Françoise COSANDEY, Elodie DI VIRGILIO DA ROCHA, Laurence LAMBERT CAVERSACCIO, Magali ZUGER, MM. Blaise JOTTERAND, Roland RUSSI et de Mme Eva FROCHAUX, présidente-rapporteur. Elle s'est réunie le mercredi 18 décembre 2013 aux Caves de Couvaloup, rue de Couvaloup 10. Elle remercie M. Denis PITTET, municipal PAT, ainsi que M. Yves-Marc ANDRE, responsable technique, pour la présentation détaillée de ce projet, le dossier complémentaire fourni et leurs explications claires et précises aux nombreuses questions des commissaires.

1 PREAMBULE

La construction de la piscine communale date des années 1963 – 64. Les installations sanitaires sous le restaurant sont dans un état on ne peut plus vétuste et offrent une carte de visite peu flatteuse pour la Commune de Morges. Leur rénovation a été demandée par les utilisateurs et à plusieurs reprises par le Conseil communal par la voie de la Commission de gestion (cf. Vœu 13 / 2009).

1.1 Etat actuel

Avec une fréquentation de la piscine allant jusqu'à 3'000 visiteurs par jour, les sanitaires se doivent de fournir un confort et des conditions d'hygiène satisfaisants, ce qui est loin d'être le cas actuellement. Les douches ne déversent souvent qu'un mince filet d'eau et les grilles sont constamment bouchées.

1.2 Réflexion de PAT

Avec la nouvelle donne d'un centre aquatique, qui devrait voir sa réalisation au meilleur des cas dans 5 ans, les travaux projetés seront de toute façon éphémères. Or, il n'est tout simplement pas admissible de laisser les sanitaires dans l'état pour les 5 années à venir. Parmi les 3 variantes de projet envisagées, PAT a mené une analyse par rapport au prix, à l'aspect pratique et esthétique. Un simple détartrage des installations existantes à l'acide n'est pas envisageable, le risque de gros dégâts étant trop important.

1.3 Les trois variantes proposées et le choix de PAT

La rénovation complète des installations existantes s'avère trop chère (CHF 270'000.00).

La variante des conteneurs préfabriqués contre le restaurant, peu esthétique et demandant en plus une mise à l'enquête, a été également écartée pour des raisons de coût (CHF 235'000.00) et autres (odeurs, diminution de l'espace de plage, etc...)

Le projet choisi par la Municipalité consiste à transformer et agrandir la zone toilettes existante, attenante aux vestiaires hommes, et de la doter de panneaux solaires pour le chauffage de l'eau (coût total CHF 240'000.00). De plus, il comporte les avantages suivants : éclairage et ventilation naturels, maintenance aisée, entretien facile, construction dans structure existante.

2 QUESTIONS ET DISCUSSION DE LA COMMISSION

2.1 *Coût et remboursement*

C'est surtout le coût pour des installations éphémères qui a préoccupé les commissaires.

L'argument d'augmenter les tarifs d'entrée à la piscine, qui n'ont pas changé depuis 2004, a finalement convaincu la commission à l'unanimité d'accepter le projet tel que proposé par la Municipalité. Les nouveaux tarifs resteraient modestes comparés à ceux des communes avoisinantes (Renens, Prilly, Nyon, La Sarraz). Les tarifs enfant ne seraient pas touchés. Néanmoins, cette augmentation de l'ordre de 11% du prix des entrées devrait, si l'on se base sur une moyenne des fréquentations des dernières années, rapporter entre CHF 38'000.00 et 40'000.00 par année. Ainsi CHF 200'000.00 du coût des travaux seraient amortis en l'espace de 5 ans, CHF 240'000.00 en l'espace de 6 ans.

2.2 *Éléments réutilisables*

Puisque l'installation n'est pas prévue pour durer, la commission a insisté sur le fait que la plupart des éléments comme les collecteurs solaires, vasques, WC secs, etc., puissent être réutilisés dans 5 ou 6 ans.

2.3 *Synergie des installations solaires*

Les commissaires se sont posé la question d'utiliser l'eau chaude produite aussi dans le bâtiment du Parc des Sports. Le transport de l'eau chaude serait problématique, à cause de la distance, et de plus l'ouverture de la piscine et des locaux du Parc des Sports ne coïncident pas. La commission laisse la question ouverte.

2.4 *Tables à langer*

Dans le projet présenté, une seule table à langer située dans les toilettes pour femmes est proposée. Le municipal a d'emblée expliqué que PAT était en train de chercher une solution (pas encore définie) pour un lieu aussi accessible aux hommes.

2.5 *Produits de nettoyage*

Les nettoyages et les produits utilisés doivent répondre à des normes strictes selon le Service cantonal d'hygiène. Les produits utilisés à la Commune de Morges sont en grande partie biodégradables. Le nouveau chef concierge, avec une expérience professionnelle des HUG, de Genève, en est conscient. Un procédé de nettoyage par ionisation de l'eau sera utilisé là où ce sera possible.

3 CONCLUSION

Malgré quelques hésitations dues aux coûts et au caractère éphémère de ce projet, la commission reconnaît la nécessité de réaliser rapidement ces travaux pour accueillir les utilisateurs de la piscine municipale dans des conditions convenables dans la saison à venir. La commission souhaite que l'augmentation des tarifs comme proposée par la Municipalité soit appliquée et permette d'absorber les coûts de CHF 240'000.00 sur une durée de 6 ans. Dans cette perspective, la commission a voté à l'unanimité les conclusions du préavis tel que présenté.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 240'000.00 TTC pour la réfection des toilettes et des douches de la piscine communale du Parc des Sports;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 48'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2015.

au nom de la commission
La présidente-rapporteur

Eva Frochaux